



**CESOA**

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES  
D'OPTOMÉTRIE APPLIQUÉE

**C.E.S.O.A.**

Centre d'Etudes Supérieures d'Optométrie Appliquée

Rue d'Enhaive 158, 5100 Jambes (BELGIQUE)

Tél./Fax : +32 (0)81.58.91.21

E-mail : [cesoa.bxl@sec.cfwb.be](mailto:cesoa.bxl@sec.cfwb.be)

Site internet : [www.cesoa.be](http://www.cesoa.be)

Enseignement Supérieur de Promotion Sociale et de Type Court  
Matricule de la Communauté française de Belgique : 2.197.038  
Pouvoir organisateur : FELIN. A.S.B.L.

## **Formulaire d'inscription - ressortissant hors U.E.**

### **Bachelier en Optométrie - année scolaire 2022/2023**

#### **1. ETUDIANT**

NOM : .....

Prénom(s) : .....

Sexe<sup>1</sup> : M / F Nationalité : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance : ..... (pays : .....

E-mail : .....(en majuscule)

#### **2. COORDONNEES D'UN CONTACT EN BELGIQUE**

NOM/Prénom : .....

Rue/Avenue : .....

N° : ..... Boite : .....

Code Postal : ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone/GSM : .....

E-mail : .....(en majuscule)

#### **3. MODALITÉS D'INSCRIPTION**

L'inscription au CESOA est établie conformément à la réglementation en vigueur dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'établissement scolaire. Les inscriptions sont ouvertes **uniquement par courrier** à partir du 7 février 2022 **à concurrence de places disponibles**.

**Le C.E.S.O.A. n'autorise pas un candidat à poursuivre ses études de manière excessive, ni à s'inscrire après un second changement d'orientation dans l'enseignement de promotion sociale (EPS).**

Les cours se donnant en français, une très bonne connaissance préalable de la langue française (à l'écrit et à l'oral) est impérative. Des notions de langue anglaise sont souhaitables.

Les montants fixés par le Pouvoir Organisateur du C.E.S.O.A pour les étudiants qui s'inscrivent dans toutes les unités d'enseignement (UE) sont les suivants : *1<sup>re</sup> année* : 1.150€.

Les frais d'inscription couvrent : le droit d'inscription exigé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les frais administratifs, d'assurances (à l'école, sur les lieux de stage, trajets domicile-école/lieux de stage), frais de fonctionnement, syllabus et manuels.

**L'inscription au C.E.S.O.A. n'est effective qu'après réception par voie postale du dossier complet et de son acceptation par l'école.**

**Dans un deuxième temps, nous demandons une preuve papier du paiement d'un acompte de 500€, en aucun cas remboursable. Si le visa d'études n'est pas délivré pour la rentrée 2022, l'acompte et l'inscription restent valides pour 2023-2024 (renouvelable une seule fois).**

Ces deux conditions remplies, le C.E.S.O.A. délivre au candidat une **ATTESTATION D'ADMISSION**, lui servant à demander un visa pour études auprès d'un poste diplomatique belge à l'étranger.

<sup>1</sup> Veuillez biffer la mention inutile (M=masculin/F=féminin)



**CESOA**

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES  
D'OPTOMÉTRIE APPLIQUÉE

**C.E.S.O.A.**

Centre d'Etudes Supérieures d'Optométrie Appliquée

Rue d'Enhaive 158, 5100 Jambes (BELGIQUE)

Tél./Fax : +32 (0)81.58.91.21

E-mail : [cesoa.bxl@sec.cfwb.be](mailto:cesoa.bxl@sec.cfwb.be)

Site internet : [www.cesoa.be](http://www.cesoa.be)

#### 4. DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Tous les documents fournis doivent être rédigés en **français** (ou accompagnés d'une traduction établie par un traducteur juré, aux frais de l'étudiant). Même en cas d'abandon de la procédure d'inscription ou des cours, les documents restent la propriété du C.E.S.O.A.

**⚠️ Tous les documents doivent être fournis légalisés par une autorité belge ou du pays sous forme originale (pas de scan, pas de copie couleur de ceux-ci !)**

En cas de tentative de fraude ou de fraude avérée (documents falsifiés, par exemple), l'inscription est automatiquement et définitivement annulée.

- 1) Extrait d'acte de naissance légalisée. **La date de naissance ne peut être antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1999 !!!!!**
- 2) Copie légalisée de la carte d'identité nationale
- 3) Une photo format carte d'identité avec le nom inscrit au dos
- 4) Copie légalisée du diplôme de baccalauréat à orientation **scientifique ou mathématique uniquement**<sup>2</sup>   
(A défaut du Bac une copie légalisée de l'attestation de non-délivrance du baccalauréat.
- 5) Copie légalisée du relevé des notes d'exams
- 6) Equivalence au CESS belge ou attestation de dépôt d'un dossier d'équivalence en ordre et soumis aux experts ou copie légalisée de dépôt par une autorité belge.  
Pour tout renseignement quant à l'obtention de cette équivalence : [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be)

Remarques : le secrétariat ne sera pas accessible du 01 juillet au 31 août 2022 inclus.

**Cadre réservé à  
l'administration**

#### 5. FORMALITÉS POUR FINALISER L'INSCRIPTION DEFINITIVE

L'inscription définitive sera confirmée au moment de l'arrivée de l'étudiant sur le territoire belge lorsqu'il procédera au **paiement du solde** des frais d'inscription et après vérification de son dossier.

L'étudiant devra apporter au secrétariat :

- son **visa d'études**
- dès son émission par une administration communale belge, son **titre de séjour**.

L'étudiant s'engage à avertir le secrétariat de tout changement de domicile qui surviendrait en cours d'année scolaire. Si un étudiant n'a pas encore obtenu l'équivalence du baccalauréat, mais apporte la preuve du dépôt d'un dossier d'équivalence, il est tenu d'apporter ensuite, dès sa réception, la décision d'équivalence au secrétariat.

**Les cours débutent le lundi 12 septembre 2022 ; seuls les étudiants en ordre de dossier et ayant réglé le solde des frais de scolarité pourront y accéder.<sup>3</sup>**

Le C.E.S.O.A. n'accepte **pas d'argent liquide**. Le paiement se fait uniquement par bancontact ou par virement postal au compte n° **BE06 9501 2523 5722** code Bic : **CTBKBEBX** avec la **mention précise** : « **[NOM + Prénom de l'étudiant] + BAC OPTO 2022-2023 + opto1** ». Le montant des frais d'inscription doit être payé au moment de l'inscription. Il n'y a **pas de possibilité d'étalement de paiement**.

L'inscription définitive est soumise à la signature pour accord par l'étudiant (précédée de la mention manuscrite « **lu et approuvé** ») du règlement d'ordre intérieur du CESOA.

L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'inscription.

Fait à , le ...../ ...../2022.

**Signature de l'étudiant ou de son délégué**  
précédée de la mention manuscrite « **lu et approuvé** »,

**Signature du CESOA**  
(prénom, nom et fonction),

<sup>2</sup> A titre exceptionnel, le Conseil des Études peut décider d'accorder certaines dérogations.

<sup>3</sup> Exceptionnellement, les étudiants dont le visa serait délivré tardivement ne pourraient finaliser leur inscription que si les deux conditions suivantes sont remplies : date ultime de délivrance du visa, le 3 octobre 2022 **ET** présence obligatoire aux cours le 7 octobre 2022. Les jours d'absences depuis le 12 septembre 2022 seront toutefois considérés comme injustifiés.